



**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 JANVIER 2026**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 20 décembre 2025
2. Décision modificative n°3
3. Autorisation donnée au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget (annule et remplace la délibération n°2025-08-07)
4. Fonds de concours

**1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 20 décembre 2025**

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 20 décembre 2025 est approuvé.

**2. Décision modificative n°3**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 60612 : Energie – Electricité	1 693,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 693,00 €	
D 7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		1 693,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 693,00 €

**3. Autorisation donnée au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget (annule et remplace la délibération n°2025-08-07)**

Afin de faciliter la mise en paiement des factures d'investissement arrivant avant le vote du budget, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer cette réglementation et, sous réserve de l'absence de vote du budget avant le 1<sup>er</sup> janvier, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'unanimité, pour les comptes et opérations suivants :



Chapitre ou opération	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM et hors restes à réaliser)	Limite du quart	Crédits ouverts par la présente délibération	Imputation	Dépense concernée
Chapitre 20	1940,00 €				
Chapitre 21	203 046,63 €		28 634,98 €	2131	Remplacement de la chaudière de l'école
Chapitre 21	203 046,63 €		10 000 €	2111	Achat de terrains + frais Rue d'Audencourt, Rue du Fayt et Carré militaire
Chapitre 23	247 695,24 €				
<b>TOTAL</b>	<b>452 681,87 €</b>	<b>113 170,46€</b>			

Le Conseil municipal adopte cette proposition par 8 voix pour.

#### 4. Fonds de concours

Considérant que la commune de *Troisvilles* souhaite remplacer la chaudière de l'école, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES (subvention)		
Libellés	Montant éligible en HT	Libellés	Montant éligible en HT	Part en %
Remplacement de la chaudière de l'école	28 634,98 €	Fonds de concours CA2C	14 317,49 €	50.00
		Autofinancement	14 317,49 €	50.00
<b>TOTAUX</b>	<b>28 634,98 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>28 634,98 €</b>	<b>100.00</b>

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget
- Autorise le Maire à réaliser une demande de fond de concours auprès de la Ca2C pour un montant de 14 317,49 €.

Monsieur le Maire clôt la séance à 16H24.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,  
Guillaume BLARY.